

# Prise en charge du harcèlement

*Quelles actions pour le prévenir?  
Quelles compétences nécessaires  
pour ne pas entrer dans le triangle  
du harcèlement?*



académie   
Aix-Marseille

RÉGION ACADÉMIQUE  
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION



# Dispositif national Non au Harcèlement

Site, numéro vert, nomination référents

# NON AU HARCÈLEMENT

**ÉLÈVES, PARENTS, PROFESSIONNELS : APPELEZ LE**

**3020**

**Service & appel  
gratuits**

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h (sauf les jours fériés)



**#NonAuHarcèlement**  
[education.gouv.fr/nonauharcèlement](http://education.gouv.fr/nonauharcèlement)

# Dispositif académique

## Nomination des référents

### Référents académiques:

**Christine Roux**

Conseillère technique de service  
social

04.42.95.29.78/69

**Antoine Delgado**

IA IPR EVS

Numéro académique:  
**04.42.91.75.00**



Collège Edouard Manet  
Lauréat académique 2015



# Dispositif académique

## Nomination des référents

### Référents départementaux

#### Hautes-Alpes

Martine ASSANDRI - CTD  
Estelle WEBER- Principale Adjointe

#### Alpes de Haute-Provence

Annick CENTOFANTI - CTD  
Sophie DERDINGER - CTD

#### Bouches-du-Rhône

Karine ALLOUCHE – EMAS  
Bernadette HELENE- EMAS  
Frank NICOLLET- Principal Adjoint

#### Vaucluse

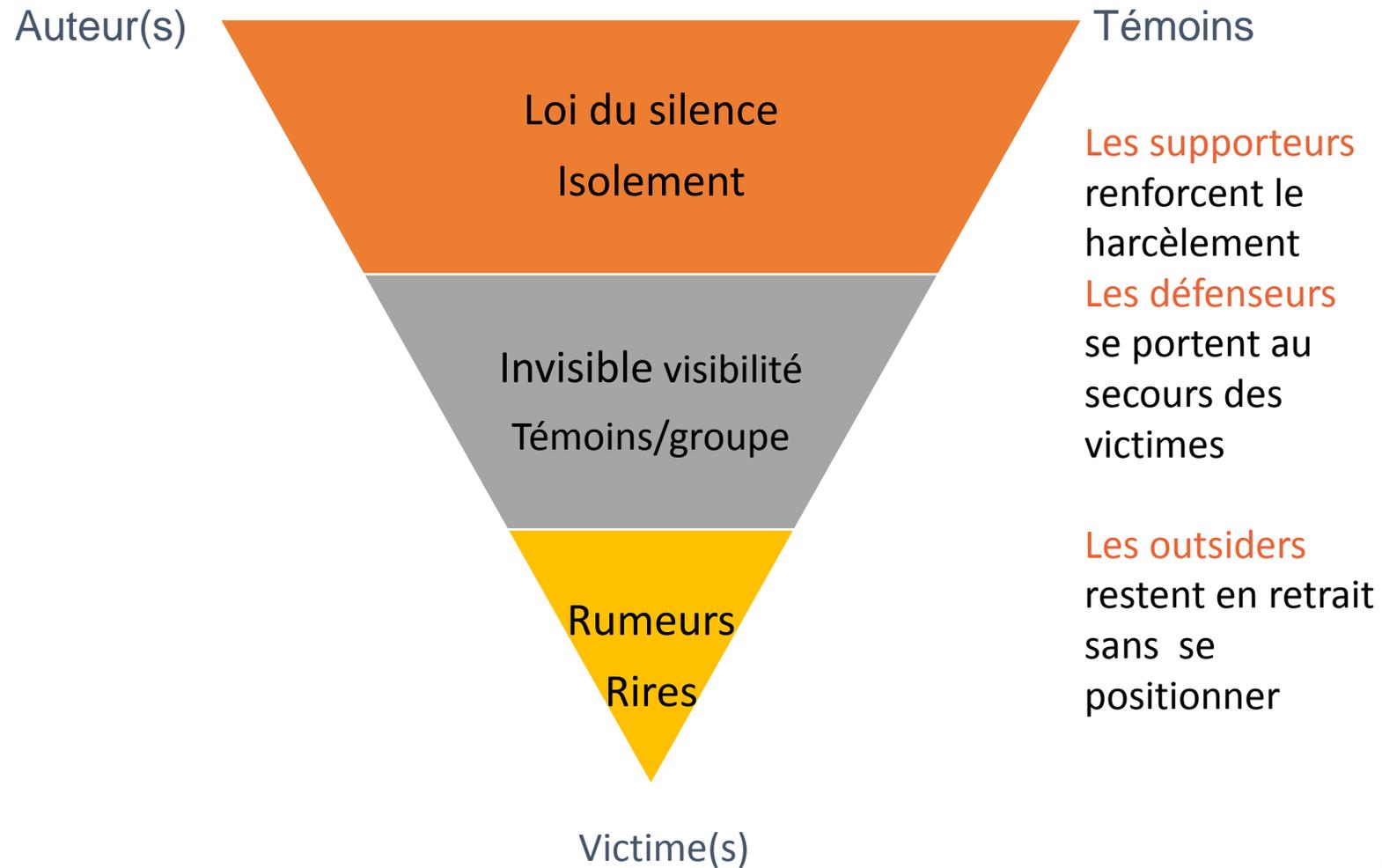
Nathalie CAMPREDON - CTD  
Erik Le FLOC'H - IEN Orange

# La dynamique du harcèlement

## Les acteurs du harcèlement

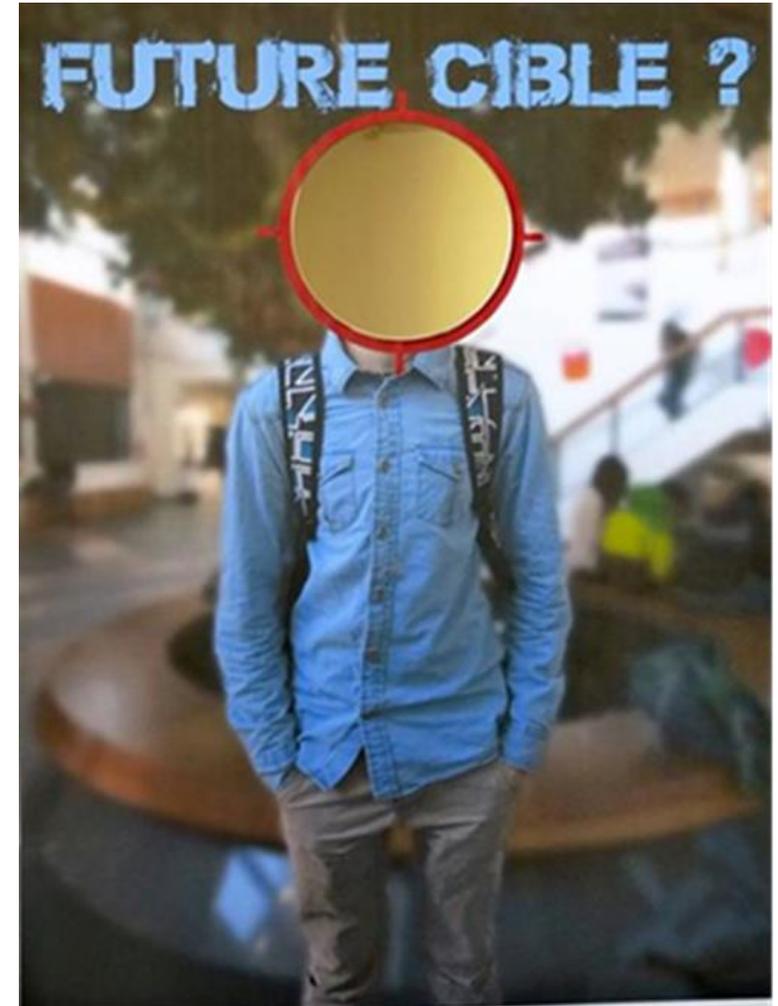


# Processus du harcèlement



## La victime

- **Sentiment d'insécurité, honte** face à cette situation, tendance à s'isoler
- Difficulté à parler à sa famille par peur de la décevoir (22% des jeunes harcelés n'en parlent à personne)
- **peur** d'en parler aux adultes par peur des représailles
- **Incompréhension**: souvent le fait d'anciens copains
- **Angoisse, stress, sidération**
- Au fur et à mesure possibilité de comportement victimaire





# L'auteur

Différents profils il peut être:

- charismatique
- Avoir une forte personnalité
- Ou très discret, malin, insidieux

Ses comportements, attitudes:

- s'impose par la force, sentiment de puissance
- besoin de spectateurs, obtient leur adhésion
- Manque d'empathie

<http://www.nonaharcelement.education.gouv.fr/ressources/experts/idee-recue-les-auteurs-ont-un-probleme-psychologique-ou-une-mauvaise-education-helene-romano>

Il présente des vulnérabilités psychiques ou psychosociales

# Le spectateur

- Sidéré face à la violence, passif, indifférent
- Énervé, agacé « par le spectacle », en colère
- Compassion pour la victime mais
  - Croit que rien ne peut changer
  - Dénie de ses obligations et de sa responsabilité
- **Peur** pour sa survie, stress
- Méconnait ses possibilités
- Culpabilité parasite



Ecole élémentaire  
Auguste Benoît Cabriès

« *Ne pas choisir, c'est encore choisir* »

# Protocole de traitement

<http://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/que-faire/je-suis-un-professionnel/>

## Je suis un professionnel

ACCUEIL > QUE FAIRE ? > JE SUIS UN PROFESSIONNEL

Télécharger le protocole de traitement des situations de harcèlement :

**Dans les écoles**

**Dans les collèges et lycées**

Télécharger la fiche réflexe de prise en charge des cyberviolences

**Dans les collèges et lycées**

**NON AU HARCÈLEMENT**

# Traitement des situations

- Le chef d'établissement doit être informé de toutes les situations de harcèlement
- Il a la responsabilité du traitement et de son signalement si besoin (signalement FAIT ETABLISSEMENT, saisine CHAINE D'ALERTE, Parquet, autre)
- Il doit s'assurer de l'application du protocole de traitement



## Modalités de traitement

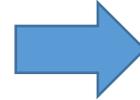
Le chef d'établissement peut:

- Réunir son équipe éducative
  - pour croiser les regards
  - décider des modalités d'accompagnement
- Désigner une personne ressource pour en assurer le traitement
- Appeler le référent départemental ou académique pour conseils
- Contacter l'Equipe mobile académique de sécurité pour accompagnement et conseils

***Le chef d'établissement doit s'assurer  
du traitement des situations.***

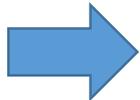
# Grille d'observation

Nécessité d'objectiver la situation, croiser les regards



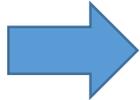
Implication de l'ensemble de la communauté éducative: élèves, familles, adultes

Utiliser la grille des « **signaux faibles** »



Observation de signes, comportements, etc.

Répartir les différents postes d'observation



Dans différents lieux:

**Cour, sanitaires,  
Cantine,  
Classe,  
Couloirs,  
CDI, EPS,  
Sorites, voyages scolaires,  
internat**

# Protocole de traitement classique

## Processus de résolution de problèmes

- Entretiens avec les protagonistes dans l'ordre suivant:



- Consigner par écrit pour garder une trace et assurer un suivi approprié

# Accueil de la victime



- Espace
- Temps



- Laisser raconter
- Croire l'élève
- Valider sa souffrance



- Fréquence des violences subies
- Comment il se sent
- est-ce qu'il a tenté quelque chose pour se protéger



- lui demander ce dont il a besoin
- lui dire qu'il n'est pas responsable de ces agressions, peu importe qu'il est réussi ou fait pour se protéger



- Le remercier d'avoir eu le courage de parler
- Lui dire votre rôle et ce que vous allez faire
- lui proposer de prendre part à la résolution de la situation

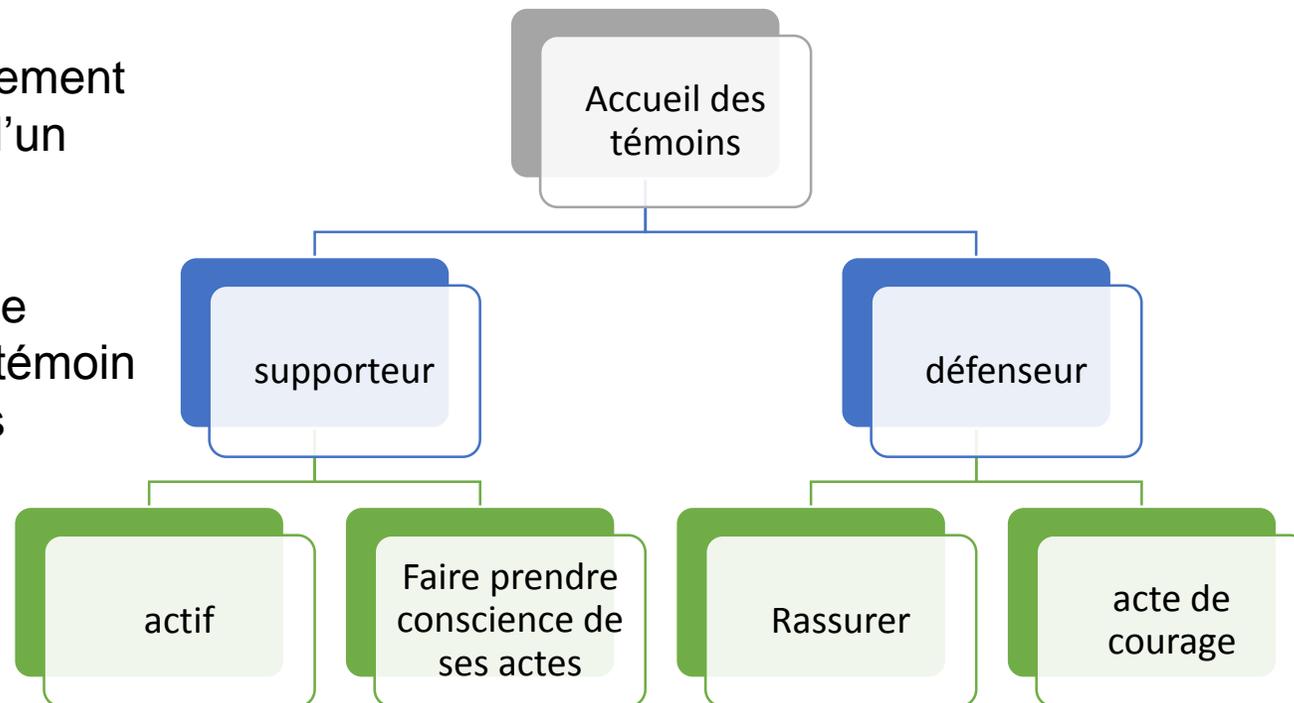
# Accueil des témoins

Les recevoir séparément, quelque soit leur degré d'implication

Evaluer son rôle en tant que témoin

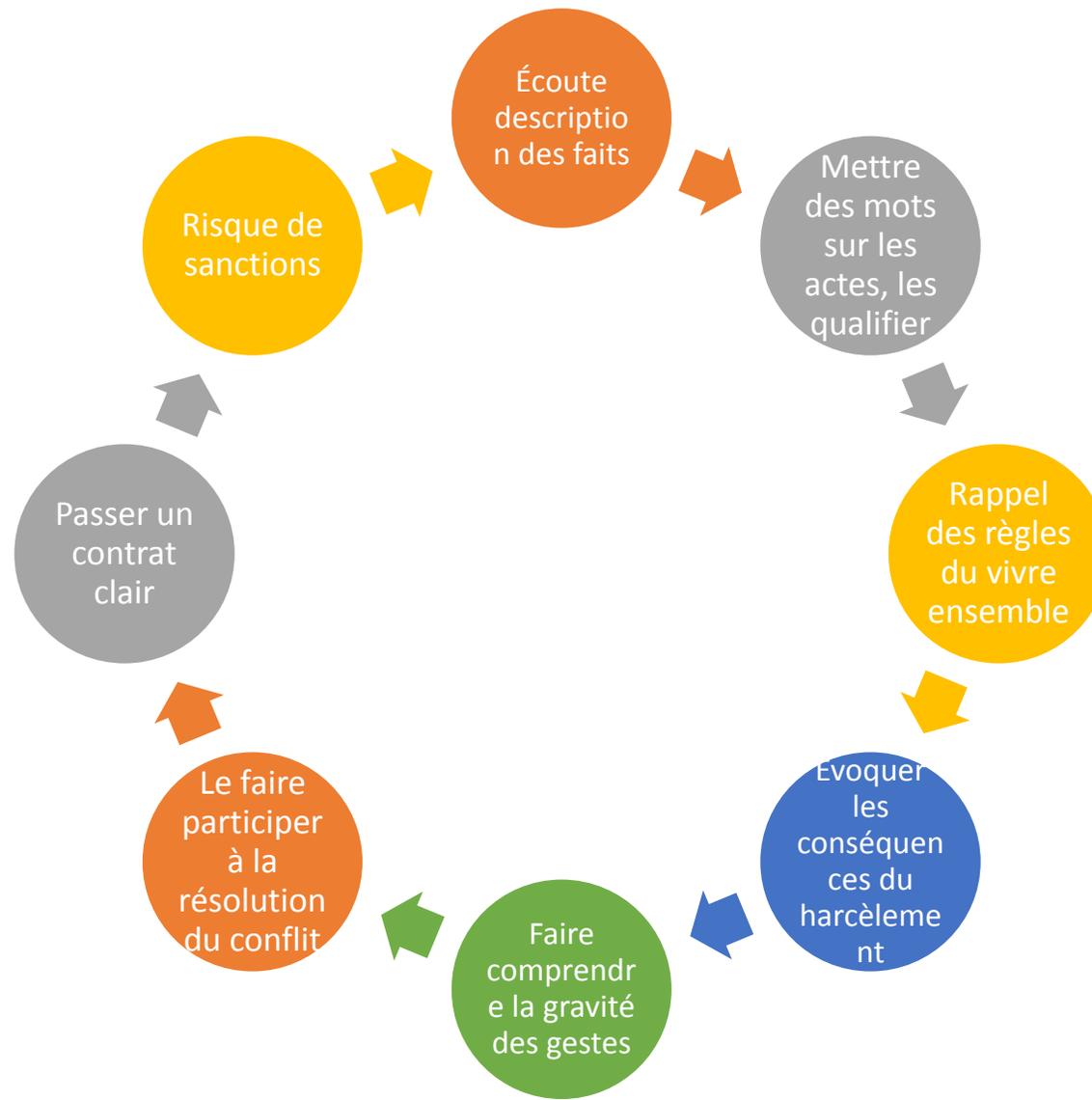
Faire participer étroitement l'élève à la création d'un plan d'action

sensibiliser davantage l'élève à son rôle de témoin et aux conséquences



# Accueil de l'auteur

Si plusieurs auteurs les recevoir séparément





# Rencontre des parents

## Séparément

- **de l'enfant victime** : écoute, soutien, les associer au traitement, les informer de leurs droits, les accompagner.
- **des élèves auteurs**: informations donnés sur la situation, les conséquences des actes commis pour la victime, les sanctions possibles pour leur enfant, leur concours pour régler la situation.
- **des témoins** peuvent être aussi reçus car ces témoins jouent un rôle essentiel et peuvent avoir besoin d'en parler à la maison



# Méthode Pikas

## Méthode de « préoccupation partagée »

- série d'entretiens individuels avec les élèves ayant pris part à des pratiques d'intimidation.
- L'approche est non blâmante :
- But de faire reconnaître leur participation ou leurs responsabilités dans les brimades aux « intimidateurs.trices »
- Partage commun adultes comme élèves d'une « préoccupation »



# Méthode Pikas

## Méthode basée sur l'empathie et la réparation.

Celui qui conduit les entretiens accueille les intimidateurs sans leur faire de reproches. Il se montre bienveillant mais il est obstiné : les entretiens sont en effet répétés jusqu'à ce que l'intimidation prenne fin.

L'élève « cible » est intégrée dans cette préoccupation partagée.

La méthode est adaptée à la plupart des situations (surnoms, moqueries, mises à l'écart, etc.).

Les enquêtes internationales évaluant cette méthode ont toutes révélé des taux de règlement des cas supérieurs à 75 %.

Le film de la méthode à voir en équipe –préparer les interventions – identifier les intervenant.e.s – préparer les étapes .

<https://www.reseau-canope.fr/notice/la-methode-de-la-preoccupation-partagee.html>

<http://centre-alain-savary.ens-lyon.fr/CAS/relations-ecole-familles/formation/parcours-relations-ecole-famille-enseignant-s-parent-s>



# Politique de lutte contre le harcèlement

La circulaire n° 2013-100 du 13 août 2013

(Bulletin officiel n° 31 du 29 août 2013)

## 4 axes:

1. Sensibilisation des élèves à la problématique du harcèlement :
  - Programme de l'Enseignement Moral et Civique
  - projet inter cycles
  - Participation au concours national Non au harcèlement: + 1500 élèves, 37 affiches, 33 vidéos réalisées
  - à la journée nationale (1er jeudi de novembre)
2. Prévenir :
  - nombreux outils à disposition (vidéos, dessins animés, guides pédagogiques, fiches conseils, kits pédagogiques, cahier d'activités sur le site NAH. <https://www.nonauharcèlement.education.gouv.fr/>)
  - La mise en place d'un plan de prévention du harcèlement dans tous les établissements scolaires (article R. 421-20 du code de l'éducation)

# Politique de lutte contre le harcèlement

## 3. Former

- des équipes d'établissement 1er et 2d degré à la problématique et au repérage, condition essentielle d'une prévention du harcèlement : + de 2200 personnels formés l'an dernier
- Des lycéens et collégiens ambassadeurs de la lutte contre le harcèlement: + de 300 formés chaque année

## 4. Prendre en charge

- Protocoles de traitement des situations de harcèlement
- Rôle des référents: traitement et suivi des situations transmises par le numéro vert national 3020, par courriels, courriers reçus en académie
- Partenariat avec les associations agréées pour la formation et l'accompagnement des équipes, la réalisation d'actions éducatives avec les enseignants auprès des élèves.

## Qualité de vie à l'école

- Accueil des nouveaux arrivants
- Organisation d'évènements collectifs
- Surveillance des espaces à risque

## Pratiques partenariales

- Repérage des partenaires /problématique: actions de sensibilisations, prise en charge
- Projets sur le territoire (politique de la ville, réseau éducation prioritaire, etc)

## Stratégie d'équipe

- Sensibiliser tous les personnels
- Former des personnes ressources
- Formaliser le circuit des saisines

## Justice scolaire

- Règlement positif
- Sanctions éducatives et réparatrice
- Individualisation de la sanctions

## Des élèves acteurs

- Sensibiliser par les pairs
- Projets de création d'affiches, vidéos, théâtre forum,
- Cafés débats,
- élèves sentinelles
- Médiations par les pairs

## Coéducation:

- Informer les parents du plan de prévention
- Accueil et écoute des parents
- Retour sur la situation traitée

